

Le tour du lac

LÉGENDE

Tour du lac

Variante du tour du lac

Liaison sentier des oiseaux



DÉPART



À VOIR EN CHEMIN



PARKING



AIRE DE PIQUE-NIQUE



ROUTE DÉPARTEMENTALE

De nombreux vestiges archéologiques

Préalablement à la construction du barrage sur l'Agly, le Département des Pyrénées Orientales a financé des recherches archéologiques afin d'étudier les vestiges susceptibles d'être noyés par le plan d'eau. De 1989 à 1994, plusieurs opérations d'archéologie préventive ont donc été menées permettant de retracer l'histoire locale de la vallée depuis le Néolithique jusqu'au Moyen Age. Vous trouverez le long du sentier du «Tour du Lac» plusieurs panneaux évoquant la richesse de cette histoire locale.



Néropole du Néolithique moyen (- 4300 ans) - Alain Vignaud, Caramany

Le Vieux Caramany

En 1990, des fouilles archéologiques ont permis la découverte d'un habitat d'époque médiévale (IX-XIème siècles). Sous la route, à la hauteur du cimetière, les archéologues ont mis au jour plusieurs silos, des vestiges de maisons et des tombes. Ces vestiges, qui s'étendent en grande partie sous le cimetière actuel, correspondent au premier village de Caramany, groupé autour de l'église Saint-Etienne. De ce premier édifice de culte, il ne subsiste plus aucune trace. Pourtant cette première église existait encore au début du XIXe siècle ainsi que le démontre l'analyse du cadastre de 1853.

Aujourd'hui, le village de Caramany est organisé autour du château féodal, dont il ne reste que peu de vestiges. Le château actuel, sur le promontoire, est une fortification du XIVe siècle. La nouvelle église Saint-Etienne, dans la partie haute du village, occupe une position topographique privilégiée. Cet édifice, construit après l'abandon du site originel près du cimetière, a conservé le nom du Saint auquel l'église était initialement vouée.



Extrait du plan cadastral napoléonien de 1833, secteur de l'Horto, Caramany



CHARTRE DU RANDONNEUR

- Rester sur les chemins et sentiers balisés
- Respecter les clôtures, refermer les barrières
- Faire attention aux cultures et aux animaux
- Tenir compte des consignes des chasseurs pendant les périodes de chasse traditionnelles
- Ne pas faire de feu et ne pas fumer dans les bois ou à proximité des lisières et des broussailles
- Ne pas jeter de débris, les emporter avec soi
- Rester courtois avec les riverains des chemins et les autres utilisateurs de la nature
- Se montrer silencieux et discret, observer la faune, la flore sans la toucher
- Respecter les équipements d'accueil, de signalisation et de balisage
- Respecter les autres pratiquants randonneurs, cavaliers et cyclistes

BALISAGE

- BONNE DIRECTION
- CHANGEMENT DE DIRECTION À GAUCHE
- CHANGEMENT DE DIRECTION À DROITE
- MAUVAISE DIRECTION

NUMÉROS UTILES

- MÉTÉO 32 50
- SECOURS 112
- SAMU 15
- POMPIERS 18

RÈGLES DE SÉCURITÉ

Passage en bordure de la RD n° 9, prudence et vigilance dans vos déplacements sur les accotements routiers.

Pour des raisons de sécurité, la pratique de la randonnée sur ce parcours est déconseillée en période d'orage ou après de fortes pluies.

La randonnée est une activité de loisir et se pratique en extérieur, voici quelques conseils :

- Avoir des chaussures de randonnée
- De l'eau en quantité suffisante
- Casquette ou chapeau + crème solaire
- Carte randonnée

Merci de respecter la signalisation routière et piétonne installée sur et autour des itinéraires.

